

# Liste d'attente centralisée des crèches subventionnées de Fribourg

## Notice explicative à l'intention des familles

Les crèches subventionnées de Fribourg<sup>1</sup> tiennent une liste d'attente unique et centralisée (LAC), gérée par la Commune de Fribourg.

Pour s'y inscrire, les familles remplissent une demande d'inscription en LAC (disponible dans les crèches et sur le site internet de la Commune) et la renvoient, complétée et signée

- par courrier postal à Liste d'attente centralisée des crèches subventionnées de Fribourg, Secteur AEF, Rue de l'Hôpital 2, 1700 Fribourg
- par mail à [lac@ville-fr.ch](mailto:lac@ville-fr.ch) (demande scannée et signée)

L'inscription est possible uniquement pour les familles domiciliées à Fribourg (ou qui vont y déménager) et dès le 3<sup>ème</sup> mois de grossesse.

Les familles indiquent **UNIQUEMENT** les crèches souhaitées sur la demande d'inscription en LAC et pour un minimum de 3 demi-jours par semaine. Il s'agit d'indiquer le plus précisément possible la date d'entrée et le nombre de jours et demi-jours souhaités.

Une confirmation d'inscription en liste d'attente est envoyée aux familles par le bureau de LAC. Ce courrier précise la date de référence de la demande. Attention, les demandes incomplètes ou non signées retardent la prise en considération de la demande.

La demande doit être renouvelée **tous les 4 mois**, faute de quoi elle est sortie de la LAC. A noter que l'inscription en liste d'attente ne garantit pas une place à la date souhaitée.

Pour assurer l'égalité de traitement des familles, les crèches attribuent les places selon les mêmes règles, en se référant au règlement en vigueur.

Les crèches n'attribuent aucune place en dehors de la LAC, à l'exception de demandes particulières sur décision du Service social de la commune ou du SEJ pour des situations exceptionnelles.

Lorsqu'une famille a accepté une place dans une crèche, sa demande est sortie automatiquement de la LAC. Si la famille souhaite rester en liste d'attente pour une autre crèche, elle doit en faire la demande écrite et motivée au bureau de la LAC. En principe, la date d'inscription en LAC est réinitialisée, sauf raisons majeures.

Si une famille souhaite changer de crèche, elle doit se réinscrire sur la LAC, sa demande est donc réinitialisée.

Si une famille refuse par trois fois la place proposée par une crèche, sa demande est sortie de la LAC. Une réinscription sur la liste d'attente est possible, mais avec une date de référence réinitialisée.

Fribourg, août 2022\_LAC

---

<sup>1</sup> Crèches : Croqu'Lune, L'Arche des enfants, Mandarine, Mosaïque, Petits Poucets, Providence, Crèche Réformée, La Chenille, Pérollino, Le Bosquet à Givisiez, pop e poppa, Colibri, Château des enfants, La Coccinelle